



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 28/08/2015



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 28 août 2015

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 28 août 2015, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Flashmob pour une meilleure inclusion des personnes handicapées
- L'EPA, dès le 1er octobre 2015 dans l'enseignement communal!

Un flashmob pour l'inclusion des personnes en situation de handicap



Le collectif « 3/12 » (13 associations liégeoises actives dans le secteur du handicap) en collaboration avec la Ville de Liège fixent **rendez-vous à toutes les personnes désireuses de se bouger pour une meilleure inclusion des personnes handicapées.**

L'invitation est donc lancée à tous (porteurs ou non d'un handicap - physique, sensoriel, intellectuel) de se réunir le **mercredi 9 septembre 2015 devant la gare des Guillemins**, où le **flashmob sera dansé et filmé à 18h** (répétitions sur place dès 17h), au son de la musique du groupe liégeois « Klezmic Zirkus ».

Une vidéo de la chorégraphie est disponible sur le site internet de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) : www.solidaris-liege.be/asph

Ce flashmob constitue la base d'un court-métrage dont le message est « **construire ensemble, avec toutes nos différences, pour que chacun(e) ait sa place dans la société** ».

Le court-métrage sera largement diffusé dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre prochain, notamment au cinéma Kinépolis de Rocourt, et constituera l'aboutissement de ce projet.

Consultez le dossier de presse relatif au Flashmob ICI.

Renseignements et inscription

ASPH pour le Collectif liégeois 03/12

+32 (0)4 341 63 34

asph.liege@solidaris.be

Parking prévu et emplacements réservés aux PMR : accès par la rue Bovy.



L'EPA, dès le 1er octobre 2015 dans l'enseignement communal!

M. Pierre Stassart, Echevin de l'Instruction publique a fait au Collège communal, une déclaration relative aux modules EPA.

Pour la rentrée scolaire 2015, la Ville de Liège s'est fixée un nouvel objectif ambitieux. Suite à l'approbation du décret de la Communauté française instaurant un mécanisme de dispense des cours de religion et de morale non confessionnelle, le pouvoir organisateur communal proposera, dès le 1er octobre 2015, les modules « EPA », soit **l'encadrement pédagogique alternatif**.

La Ville n'attendra donc pas le 1er janvier 2016, fin du délai imposé par le décret. Dès l'annonce de ces nouvelles dispositions, la Ville de Liège a mis l'été à profit pour analyser la situation et elle disposera bien des périodes d'encadrement nécessaires.

Dispensé uniquement par des enseignants

En outre, dans l'enseignement communal liégeois, **l'EPA sera exclusivement dispensé par des enseignants détenteurs d'un titre pédagogique**.

Un courrier d'information à destination des parents, ainsi qu'un formulaire de choix, sera remis aux élèves le premier jour de la rentrée. **L'EPA sera organisé, tant pour les élèves du primaire que du secondaire, dès le mois d'octobre.**

Quels sont les objectifs de ces deux périodes de 50 minutes, obligatoires pour les élèves en ayant fait le choix? Conformément au décret, **l'éveil à la citoyenneté**, le **questionnement en matière de démocratie** et **l'approche philosophique** pour les plus grands sont aux fondements de ce nouveau module qui préfigure le cours de citoyenneté qui sera organisé à partir de 2016. Ces valeurs sont activement pratiquées par l'enseignement communal qui multiplie les activités pédagogiques et voyages de mémoire visant à favoriser l'éclosion de citoyens responsables et solidaires.

